



Dâte limite de candidature : 21 mai 2018 (pour une résidence en 2019)

Appel à projets : résidence d'écriture numérique

La Marelle et Alphabetville lancent chaque année un appel à projets pour une résidence d'écriture numérique, avec le soutien de la Drac Paca et en partenariat avec l'agence régionale du livre Occitanie Livre et Lecture. L'objet de l'appel est de concevoir une œuvre littéraire d'un format numérique que les candidat·e·s devront élaborer durant une résidence de création d'une durée de six semaines. Les projets seront validés par un jury composé d'écrivains, de conseillers littéraires, de membres des structures organisatrices et des institutions partenaires. Ce jury sera seul habilité à apprécier le respect des critères de sélection et la qualité du projet soumis.

Conditions

Les dossiers seront retenus en fonction des critères suivants :

- présenter avant tout un projet d'écriture en vue d'une édition, et non un projet de spectacle, de performance, de vidéo, etc. Le texte doit structurer la création et rester majoritaire, même si le projet lui donne une dimension visuelle, sonore, hypermédia... ou s'il prend une forme collective ou interactive
- dépasser le simple lien homothétique à la forme livre, pour imaginer un rapport à la lecture et/ou à l'écriture innovant, en lien avec la spécificité du support
- être imaginé en vue d'une éditorialisation et d'une publication sur support numérique (tablette, liseuse, application informatique, web...), en privilégiant les ressources EPUB3 et HTML5
- posséder une réelle ambition littéraire. Tous les genres sont autorisés (narration, poésie, théâtre, ouvrages pour la jeunesse, bande dessinée, essai, hybride...)

Les traductions sont admises, à condition que le(s) candidat(s) intègre(nt) celle-ci dans la production finale, et que le dossier soit présenté au jury en français.

Calendrier

La date limite de réception des dossiers est fixée au **21 mai 2018 à minuit**. Le jury se réunira début durant le printemps 2018, et rendra son avis le 30 juin au plus tard. La résidence se tiendra au cours du premier trimestre 2019 (6 semaines, dates précises à venir), période durant laquelle le, la ou les candidat(e)s devront se rendre disponibles pour effectuer leur séjour à La Marelle, villa des auteurs, la Friche la Belle de Mai, Marseille, France.

Les dossiers doivent impérativement être envoyés par mail, avec coordonnées téléphoniques, pièces jointes et liens éventuels, à l'adresse suivante : numerique2019@la-marelle.org

Pièces à joindre

- CV ou présentation détaillée du ou des candidat(s) (éventuellement avec description des travaux précédents)
- adresse(s) postale(s) du ou des candidat(s)
- présentation artistique complète du projet (contenu, genre littéraire, forme, collaboration...)
- présentation technique complète du projet (dispositif, maîtrise ou non des outils numériques, matériel disponible, collaboration technique, développement envisagé...)
- extraits de texte, exemples visuels ou sonores, travaux précédents...

Remarques

- Profil des candidatures

Le projet peut être porté par un auteur seul, autonome sur le plan technique, ou par un collectif (auteur accompagné d'un autre auteur et/ou d'une artiste d'une autre discipline — illustration, musique, graphisme, etc. — et/ou d'une développeur ou d'une personne-ressource sur un plan technique).

- Matériel

Une connexion wifi sera disponible gratuitement sur place. Aucun matériel ou logiciel informatique ne sera fourni par les organisateurs. Tout achat de logiciel ou de matériel sera pris en charge par le ou les lauréats, sur le budget qui leur est alloué ou, si dépassement, sur leurs propres ressources.

- Conditions financières

Les lauréats se verront attribuer :

- une bourse de création de 3 000 € au total (quel que soit le nombre de personnes)
- une aide technique et artistique, qui pourrait prendre la forme d'un accompagnement par un•e développeur•euse durant la période de résidence
- la mise à disposition d'un logement de 90 m² (deux chambres, séjour, cuisine, salle de bains...)
- Les frais de déplacement seront pris en charge, pour un montant maximal de 200 € aller-retour, sur justificatifs. Les frais de transport supplémentaires sont à la charge des lauréat•e•s
- Accompagnement éditorial

Un tutorat sera mis en place, adapté aux connaissances et/ou besoins des lauréat•e•s

- Présentation des outils et des différentes technologies existantes
- Temps de travail consacré à l'éditorialisation du projet
- Temps d'échange avec les personnes en charge du développement, rencontre avec des auteurs, artistes ou développeurs pour partager des hypothèses et protocoles de recherche

- Développement et restitution
 - Une présentation du projet sera effectuée par les organisateurs à la Friche la Belle de Mai, ou dans un lieu partenaire à Marseille
 - Cette résidence s'inscrit dans le projet d'édition numérique de La Marelle, et bénéficiera d'un accompagnement artistique et éditorial, y compris après la période de résidence. Les organisateurs mettront les moyens en place pour favoriser la production, l'édition et/ou la diffusion du projet, en principe dans la collection d'édition numérique de La Marelle. Ils ne sont cependant en aucun cas tenus à une obligation de résultat.
- Aspects juridiques
 - Le résultat artistique devra être conforme aux droits en vigueur (en particulier pour les reproductions de textes, l'utilisation de matériaux sonores ou visuels...). Il reviendra à la charge des auteur•e•s de garantir cette conformité.
 - Les auteur•e•s conserveront l'ensemble de leurs droits. Toute proposition de publication faite par les organisateurs donnera lieu à l'établissement d'un contrat d'édition spécifique.
 - Une convention de résidence sera établie entre les parties dès la phase de préparation.

Informations complémentaires

Trouvez toutes les informations sur le site de la Marelle :

<http://www.la-marelle.org/residence-decriture-numerique-3/>

Dernière édition : 12 févr. 2026 à 11:45

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/appel-a-projets-residence-d-ecriture-numerique>